

lifiable : toute discussion qui va au fond des choses est *inqualifiable* pour ceux qui ont avant tout à cœur que la lumière ne se fasse sur rien. Spectacle édifiant en vérité ! Vous appelez inqualifiables les articles du *Réveil* qui, au dire de tous, conservent du moins la politesse de la forme et présentent des arguments saisissables, et vous n'avez pas un mot de blâme pour les outrageants et les odieux articles des journaux appelés religieux, qui sont la plus effrontée comme la plus honteuse image de l'état moral de notre population. Vous ne pouvez même pas décider du degré d'orthodoxie du *Courrier du Canada* dans ses chicanes avec d'autres journaux ; pour cette imposante, cette vraiment surhumaine question, vous vous sentez impuissant, et vous en référez au tribunal de Rome.

Mais quand il s'agit du *Réveil*, votre jugement est de suite formulé ; ce journal est *inqualifiable* : il faut vraiment que vous ayez été inspiré cette fois pour ne pas être obligé d'aller à Rome chercher cette épithète. Et le *Nouveau-Monde*, qui vous a prodigué l'injure, à vous et à l'Université Laval, sous une forme religieuse, il est vrai, mais terriblement insultante, il est donc *qualifiable*, lui, et alors comment le qualifierez-vous ?

Vous vous faites en outre l'avocat de la mendicité ; pourquoi s'en étonnerait-on ? La mendicité est en honneur en Irlande, en Espagne et en Italie où les moines surtout la pratiquent ; en France, il a fallu la révolution française pour la proscrire. Cette plaie hideuse, une des formes les plus accentuées du vice et de la paresse, vous la confondez sans le moindre effort avec la charité, *cette vertu divine dont l'aumône est une des manifestations les plus touchantes*. La charité et la mendicité, quel rapprochement ! Et ici, pour trouver quelques arguments contre le *Réveil*, vous ne craignez pas de recourir au subterfuge et à l'imposture ; vous dites : "Au lieu de fonder des hôpitaux et des refuges pour les vieillards, pour les infirmes, pour les orphelins abandonnés, au lieu de donner du pain à ceux qui meurent de faim, le *Réveil* voudrait fonder des écoles athées, des écoles d'où le nom de Dieu serait banni." Cette manière odieuse de dénaturer, de défigurer ce que j'ai écrit dans mon journal ne peut passer impunie ; et puisque vous n'avez pas craint de faire lire une pareille calomnie en pleine chaire par tous les prêtres de votre diocèse, je vous appelle au tribunal de l'opinion publique et je vous somme de montrer en quel endroit de mon journal, depuis près de quatre mois qu'il existe, il se trouve un seul mot contre les *hôpitaux et les refuges pour les vieillards, pour les infirmes, pour les orphelins abandonnés, un seul mot contre la charité envers ceux qui meurent de faim*.

Il ne s'agit pas ici, Mgr., d'interdit ni d'excommunication, arme trop facile dont le ci-devant évêque de Montréal se faisait un jeu et qu'il a fini par déconsidérer. Le temps est passé où les prêtres pouvaient se permettre en chaire toutes les imputations et toutes les attaques, sans vouloir rendre compte à d'autres qu'à leurs supérieurs ecclésiastiques qui leur donnaient invariablement raison. Devant tout un diocèse, vous m'avez accusé de flétrir la charité et les institutions de bienfaisance qui sont le refuge non pas des mendiants, des vagabonds vicieux et des paresseux incurables, mais de toutes les personnes, de quelque âge qu'elles soient, qui ont droit à l'assistance publique, eh bien ! devant tout le pays, mon diocèse à moi, je vous somme de justifier cette indigne imputation.

Vous ne le ferez pas sans doute, d'abord parce que vous ne sauriez le faire, et ensuite parce que vous ne vous reconnaissez pas justiciable de l'opinion, vous n'admettez pas ses jugements, vous ne réclamez des hommes que l'obéissance, la soumission aveugle, et l'idée qu'ils puissent juger votre conduite vous paraît si monstrueuse que vous n'y croiriez même pas en présence de la condamnation générale. Pour

vous, vous avez tous les droits, et personne n'en a en dehors de vous ; vous pouvez fulminer du haut des chaires, dénoncer à droite et à gauche, frapper les fidèles de coups qui portent atteinte à leur bonheur domestique, à leurs intérêts, à la considération dont ils jouissent, briser leur vie entière, les ruiner dans l'opinion, comme cela s'est vu maintes et maintes fois dans maintes paroisses, et si quelque conscience, fatiguée de tant d'oppression, proteste et s'insurge, de suite vous lancez vos foudres toutes prêtes. Vos prêtres tiennent les familles dans leurs mains, et c'est là qu'ils attendent pour porter des coups sûrs et mortels à quiconque a pu leur résister ailleurs. Si encore le clergé qui s'arroge tant de droits excessifs, qui réclame l'impunité et qui l'impose même, qui bâillonne la presse par la terreur qu'il lui inspire, qui fait des journalistes presque autant d'hypocrites et de crétiens volontaires, si encore ce clergé, dis-je, ressemblait au clergé national d'autrefois, s'il en avait conservé les vertus sévères pour lui, indulgentes pour les autres, s'il avait gardé quelques gouttes du sang des martyrs, s'il sortait encore chaud du feu des épreuves et des persécutions, s'il avait gagné par la souffrance l'excuse de toutes les réactions, une raison pour justifier ce qu'il fait souffrir à son tour, peut-être trouverions-nous au fond des cœurs canadiens assez de faiblesse pour lui pardonner. Mais non, ce clergé, comme tous les corps dont l'autorité est excessive, n'a pas tardé à être perverti par l'abus, et de l'abus, il a vite passé à la corruption ; les scandales auxquels il est mêlé accroissent en nombre chaque année, et il ne se passe presque pas de mois sans que la rumeur publique nous en apporte de nouveaux ; des plaintes s'élèvent de toutes parts, plaintes souvent étouffées, mais dont assez subsistent pour faire voir la condition déplorable d'un peuple livré à une tyrannie plus forte que les lois et qui se passe de toute sanction. Et cependant, les hommes qui l'exercent ont toujours été entourés, ainsi que leurs prédécesseurs, du respect et de l'affection des fidèles ; jamais clergé, dans aucun pays, n'eut un rôle plus facile et plus agréable à remplir. On vous abandonne tout, on vous permet tout ; pour vous la loi est aveugle et les bouches se taisent. Aucune protestation contre de criantes injustices, contre des infractions coupables, non-seulement à la loi, mais encore à la plus simple équité. Eh quoi ! ne sait-on pas que des couvents de Montréal sont de véritables maisons de commerce, qu'ils prennent des ouvrières à un rabais honteux et font une concurrence désastreuse aux petits détaillants, et cela sans payer aucun droit ni aucune taxe municipale ? Ne sait-on pas que les frères de la doctrine chrétienne ont chez eux des ateliers de typographie où ils impriment la plupart de leurs livres et d'autres, qu'ils mettent ensuite en vente chez les libraires, et cela toujours sans payer aucune taxe ? Eh bien ! le public, dans les moindres actes duquel le clergé ou les ordres qui s'y rattachent s'immisce sans cesse, ne s'est pas encore immiscé dans ces violations du droit qui lui portent préjudice, car c'est une vérité bien reconnue que tout le monde souffre d'une inégalité.

Ce que Bossuet disait aux rois dans une heure funeste, vous vous l'appliquez à vous-mêmes : "Nous sommes des dieux !" Et l'infailibilité décrétée pour le Pape descend jusqu'à vous tous, et, j'oserais dire, à chacun de vous ; on ne peut toucher à l'un de vous sans toucher à l'oint même du Seigneur ; cela devient un sacrilège ; vous êtes en dehors de l'humanité, au-dessus de tous ses jugements ; vous planez autour d'elle sans qu'il lui soit permis seulement de vous regarder et de se demander ce que vous faites.

Qu'on ait réussi à faire entendre des témoins dans l'élection de Charlevoix, c'est là une victoire du droit civil dont bien des gens sont encore stupéfaits ; presque toute la presse canadienne a tonné contre les défenseurs assez osés de la loi pour faire déposer contre des prêtres, mais pas encore assez osés toutefois pour traduire ces prêtres devant les tribunaux,